

Évaluation d'impact environnemental appliquée au plan de secours spécial cyclone

Ali SAID OMAR

Chargé de communication et des évaluations environnementales

ONG Ulanga Ngazidja

Comores

J'ai obtenu un diplôme de Master en géographie sociale et développement durable, option politiques territoriales et développement durable. J'ai participé aux séminaires de formation sur l'économie de l'environnement (Alexandrie, 2008) et sur les études d'impact environnementales au CRESA de Yaoundé (Yaoundé 2009). Actuellement, enseignant de géographie et en même temps, chargé de communication et des évaluations environnementales à l'ONG Ulanga Ngazidja.

Résumé

I- Cadre contextuelle

Les Comores sont exposées à des risques de catastrophes naturelles d'origine diverses, mais l'aléa cyclonique est considéré comme l'aléa prioritaire par les responsables de la gestion des risques de catastrophes naturelles du pays. Dans le cadre de la gestion d'une catastrophe d'origine cyclonique, le gouvernement Comorien a mis en place en 2011 une unité de gestion des catastrophes naturelles et climatiques en Union des Comores. Cette unité a mis en place, entre autres, un plan de gestion des catastrophes d'origine cyclonique intitulé « Plan de secours spécial cyclone ». La prise en compte de la dimension des évaluations environnementales dans la gestion des catastrophes naturelles est dans une phase embryonnaire, or les événements climatiques extrêmes sont de plus en plus fréquents dans l'ensemble de l'archipel des Comores. C'est ainsi que le centre des opérations de secours et de la protection civile (COSEP) a intégré récemment dans sa stratégie les évaluations d'impacts environnementales dans la gestion des catastrophes naturelles. Il faut reconnaître que l'application de l'évaluation environnementale à la gestion des catastrophes naturelles constitue un outil indispensable d'aide à la prise de décisions dont l'unité nationale de gestion des catastrophes naturelles devrait s'approprier pour la planification de ses activités.

II- Objectifs

Les objectifs globaux de l'évaluation environnementale appliquée au « plan de secours spécial cyclone » sont :

- Aider les décideurs à la prise des décisions en cas d'événements climatiques extrêmes;
- Promouvoir les meilleures pratiques de gestion des catastrophes naturelles.

III- Approche méthodologique

La méthodologie que l'on peut retenir en matière d'évaluation environnementale appliquée à la gestion des catastrophes naturelles, dans le contexte d'un pays insulaire tel que les Comores, consiste dans un premier temps à identifier et évaluer les conséquences potentielles, susceptibles d'affecter l'environnement naturel et porter atteinte à la vie des populations. Ensuite, identifier et évaluer les impacts majeurs liés aux catastrophes naturelles pouvant affecter le milieu physique, biologique, humain, économique et social. Enfin, pour rendre lisible et cohérent le processus de l'évaluation environnementale, il faut établir la matrice des conséquences identifiées et celle liée aux impacts identifiés. Ces deux matrices constitueraient des outils indispensables pour le plan de gestion des catastrophes naturelles et/ ou le plan national de contingence dans le cadre du processus EIE. Après avoir réalisé ces étapes, il est également demandé d'identifier et évaluer les mesures d'atténuation de ces impacts sur les composantes de l'environnement naturel, le milieu humain, le secteur économique et social.

Cependant, il faut admettre que les évaluations environnementales aux Comores appliquées à la gestion des catastrophes naturelles sont une pratique nouvelle. La structure nationale de gestion des catastrophes naturelles ne maîtrise pas correctement le processus EIE dans le cadre de la gestion des catastrophes, si bien que les données sont tout le temps biaisées; car dans le cadre du "plan de secours spécial cyclone", la dimension de l'évaluation environnementale est mal perçue. Elle est limitée à de simples déclarations de principe consistant à protéger et conserver la biodiversité. En d'autres termes, l'évaluation environnementale appliquée à la gestion des catastrophes naturelles n'est pas bien cernée dans les différents plans de gestion des catastrophes naturelles. Ces plans se limitent seulement à des opérations de secours. Un programme de renforcement des capacités dans ce domaine s'avère indispensable pour que l'EIE devienne un véritable outil d'aide aux décideurs à la prise de décisions.

1. CADRE CONTEXTUEL DE LA COMMUNICATION

1.1. Présentation géographique de l'archipel des Comores

L'archipel des Comores est constitué de quatre îles (Grande-Comore, Anjouan, Mohéli et Mayotte) avec une superficie de 2232 km². Cet archipel figure parmi les micro-États de la planète les plus vulnérables à cause des aléas naturels. Les Comores sont situées à l'entrée nord du Canal de Mozambique, entre Madagascar et l'Afrique de l'Est.

Il faut signaler que les Comores ont accédé à la souveraineté internationale le 6 juillet 1975. Avant l'indépendance, le pays jouissait d'une autonomie interne accordée par la France, puissance de tutelle, si bien que le pays disposait d'institutions nationales à compétence locale. La chambre des députés comoriens a proclamé unilatéralement l'indépendance de l'archipel constitué de quatre îles conformément aux frontières héritées de la colonisation. Cette déclaration de l'indépendance des Comores le 6 juillet 1975 par la chambre des députés des Comores a irrité la France, si bien que celle-ci a rapidement inauguré une crise politique en occupant militairement Mayotte malgré les condamnations de l'Organisation des Nations-Unies. Depuis plus d'une trentaine d'années, les Comores ne cessent de revendiquer auprès des instances internationales le retour de Mayotte dans son giron naturel malgré le refus de la France. Il faut également souligner au passage que cette présente communication est le résultat de deux études.

1.2. Aperçu succinct du plan de secours

Le Plan de secours spécial cyclone des Comores résulte de deux études dont le « Plan national de contingence des Comores » et « L'étude de vulnérabilité aux aléas climatiques et géologiques en Unions des Comores » au quelle le pays est exposé. La première étude consiste à mettre en place un dispositif sécuritaire en cas de perturbations tropicales, épidémies et éruptions volcaniques. Nous avons choisi les perturbations tropicales comme objet de cette présentation communication, car les cyclones sont considérés par l'État comorien comme étant l'aléa climatique le plus dévastateur en termes d'infrastructures et de pertes en vies humaines. Concrètement, ce plan a évalué d'une manière synoptique les risques éventuels encourus en cas d'un phénomène météorologique extrême, plus particulièrement les cyclones, en mettant en exergue la situation physique et climatique de l'archipel, le contexte socio-économique et environnemental, l'état actuel des infrastructures et l'état de la santé publique sur l'ensemble du territoire.

Par contre, la seconde étude a décrit et analysé les aléas hydrométéorologiques auxquels le pays est exposé en établissant une cartographie sur les zones à risques et les impacts éventuels susceptibles d'affecter le milieu biophysique et humains dans ses différentes composantes.

Les résultats obtenus à partir de ces deux études ont permis d'avoir une vision assez large des mesures à entreprendre pour se parer à toute éventualité. C'est dans ce contexte que le « Plan de secours spécial cyclone des Comores » a été élaboré et mis à la disposition du centre des opérations de secours et de la protection civile, une structure chapeauté par le ministère de l'Intérieur.

Il faut souligner que ce plan de secours ne couvre que les trois îles (Grande-Comore, Anjouan et Mohéli) indépendantes pour les raisons que nous avons évoquées précédemment. L'objectif principal de ce plan n'est rien d'autre que de mettre l'individu à l'abri des cyclones et des tempêtes tropicales. Il n'a pas intégré la dimension environnementale en termes de conservation et de protection de la biodiversité.

Ce plan est décliné en différents niveaux de diffusion de l'alerte. La direction nationale de la météorologie est la structure habilitée à informer le ministère en charge de la protection civile en cas d'une menace d'un phénomène météorologique extrême. Ce dernier informe le centre des opérations de secours et de la protection civile (COSEP) qui mobilise immédiatement à son tour son poste de commandement constitué de différentes institutions étatiques (PC). Cette structure est chargée également d'informer toutes les autres instances administratives et techniques habilitées en cas d'une alerte cyclonique dont les centres régionaux des opérations de secours et de la protection civile au niveau de chaque île, la direction de la police et de la sûreté nationale, les médias et le croissant rouge comorien. Quant à la direction de la police et les unités insulaires en charge de la gestion et de la prévention des catastrophes naturelles, elles informent respectivement les commissariats de police et les préfetures de prendre les dispositions qui s'imposent en informant et en sensibilisant la population de l'imminence de l'aléa.

En d'autres termes, le déclenchement de l'alerte se résume de la manière suivante :

- Déclenchement de l'alerte;
- Mobilisation du poste de commandement fixe et des cellules opérationnelles;
- Information des partenaires et du public;
- Et les dispositions spécifiques à entreprendre en cas d'un événement météorologique extrême;

Il faut reconnaître que la manifestation des phénomènes météorologiques est tributaire des conditions climatiques locales.

1.3. Profil climatique des Comores

Le climat de l'archipel des Comores est de type tropical avec deux saisons. Une saison chaude et humide qui s'étale de novembre à avril correspondant à l'été austral. Celle-ci est caractérisée par des orages assez fréquents, des températures moyennes allant de 24 °C à 27,8 °C avec des maxima qui peuvent atteindre 31 °C et 35 °C et des minima de 23 °C et des précipitations qui atteignent 1000 à 5000 mm. Ces dernières sont

reparties en fonction de l'altitude et de l'exposition aux vents. Les vents dominants sont les moussons qui soufflent en direction nord-ouest.

La saison sèche et fraîche va de juin à septembre correspondant à l'hiver austral. Pendant cette saison, les températures moyennes sont entre 23 °C et 24 °C, les précipitations sont inférieures à 1500 mm et les façades sud et sud-ouest de l'archipel sont les plus arrosées en juin et juillet. Les vents dominants pendant cette période sont les alizés du sud-ouest.

2. Objectifs globaux de la communication

Nous avons identifié deux objectifs fondamentaux à cette présente communication. Le premier consiste à aider les décideurs à la prise de décision en cas d'un phénomène météorologique extrême et le second objectif consiste à promouvoir les meilleures pratiques durables en termes de prévention et de gestion des catastrophes naturelles dont les cyclones plus particulièrement.

3. Aperçu succinct de la cyclogenèse

3.1. Définition d'un cyclone ou d'une dépression atmosphérique

Un cyclone est une perturbation atmosphérique associée à une dépression générant des vents tourbillonnaires violents dépassant le seuil des 117 km/h. Il est accompagné de pluies diluviennes, d'une forte houle et se déplace sur de longues distances pouvant atteindre 700 à 1000 km par jour.

3.2. Conditions préalables à la formation des cyclones

Il faut reconnaître que les cyclones prennent naissance d'une manière générale dans la zone intertropicale. Il faut admettre également qu'il y a un certain nombre de préalables à la formation des cyclones. La température au niveau de l'océan devrait être supérieure à 26,5 °C; il faut aussi qu'il ait des mouvements d'air verticaux importants entraînant une instabilité atmosphérique. La déviation des mobiles en surface de la terre (vent, courant d'air et courant marin) est un atout pour les cyclones, car ces derniers dévient toujours de leur mouvement vers l'Ouest dans l'hémisphère sud et le sens inverse dans l'hémisphère nord (principe de la force de Coriolis). Il faut également qu'il y ait un amas nuageux humide et un renforcement des vents pour accentuer le mouvement tourbillonnaire. D'une manière générale, les cyclones ont un cycle de vie comme tout être vivant.

3.3. Croissance et vie d'un cyclone

Le cycle de vie d'un cyclone est tributaire des conditions préalables à la formation des cyclones que nous avons évoquées précédemment et des conditions spécifiques du milieu. D'une manière générale, un cyclone est toujours accompagné de fortes précipitations provoquant des inondations. Il génère des vents violents près du centre et au niveau de l'œil du cyclone le temps est calme et clair. Il faut souligner qu'un cyclone meurt lors qu'il traverse une grande étendue d'eau froide ou bien lorsqu'il y a une présence de reliefs. Il termine toujours sa course d'est en ouest. L'île de Madagascar constitue une barrière pour que les cyclones du sud-ouest de l'Océan indien ne s'abattent pas sur les Comores, mais il y a des cas où ceux-ci avaient frappé l'archipel des Comores entraînant des dégâts matériels énormes et de perte de vies humaines considérables.

3.4. Phénomènes cycloniques importants ayant frappé les Comores

Le premier événement cyclonique ayant dévasté l'archipel des Comores remonte en décembre 1950. L'archipel a été complètement affecté par le cyclone de 1950. On a enregistré des dégâts matériels très significatifs et des pertes en vies humaines relativement importantes. On a dénombré 524 morts et 75 000 cocotiers déracinés entraînant par la suite une chute du pouvoir d'achat des paysans comoriens, car ces derniers vivent de la rente du coprah. Des milliers d'habitations en matériaux locaux et en tôles ondulées ont été détruites entraînant des milliers de personnes sans-abris sur l'ensemble du territoire.

La deuxième catastrophe importante d'origine cyclonique que les Comores aient connue il y a quelques années est celle de février 2004. Les cyclones Elita et Gafilo ont dévasté plusieurs plantations entraînant une perte considérable de récoltes et de produits vivriers. De nombreuses habitations, d'infrastructures et de routes ont été détruites sur l'ensemble du territoire. Le ferry Sam Son, un navire battant pavillon comorien, a péri au large de Majunga, Madagascar avec à son bord plus de 600 passagers d'origine comorienne figurant officiellement sur le manifeste du bateau dont un seul survivant est sorti indemne. Ces deux événements cycloniques constituent, dans les annales de la météorologie des Comores, les plus dévastateurs que le pays n'ait pas connus. Cependant, il faut reconnaître que des tempêtes et d'autres cyclones ont frappé les Comores, mais l'ampleur des dégâts est de moindre importance par rapport à ceux qui ont été occasionnés en 1950 et 2004.

En scrutant au peigne fin les phénomènes cycloniques et l'impact généré par ces derniers, quelle est donc la place des évaluations environnementales en termes de prévention et de gestion des catastrophes naturelle d'origine cyclonique? En d'autres termes, quel est l'apport des évaluations environnementales dans la prévention et la gestion d'événements météorologiques extrêmes?

4. Application des évaluations environnementales dans la prévention et la gestion des catastrophes naturelles d'origine météorologique

Il faut admettre que les évaluations environnementales, en tant que science, prennent des dimensions de plus en plus incommensurables. Les évaluations environnementales deviennent incontournables à tout projet ou programme de développement. Nous estimons que ces dernières constituent de prime abord une nouvelle approche de prévention et de gestion des catastrophes naturelles. En outre, elles constituent également, dans le contexte d'un État insulaire, un outil de planification et de quantification des projets, programmes, plans et politiques sectoriels à mettre en place dans les zones à risques en l'occurrence le versant sud-est des Comores. C'est aussi un instrument d'aide à la prise de décision permettant de réduire les impacts potentiels lors d'événements météorologiques extrêmes. Sur ce, quelle méthodologie peut-on recourir pour évaluer les impacts potentiels engendrés par les catastrophes naturelles d'origine cyclonique? En d'autres termes, quelle est la démarche que l'on peut-on initier pour évaluer les impacts majeurs affectant le milieu biophysique et humain lors d'un événement météorologique extrême?

5. Approche méthodologique des évaluations environnementales

5.1. Identification des conséquences potentielles

Il faut reconnaître que les évaluations environnementales appliquées à la prévention et à la gestion des catastrophes d'origine cyclonique exigent une démarche rationnelle, cohérente et scientifique. En partant sur ce postulat, il faut dans un premier temps identifier les conséquences majeures engendrées par une catastrophe naturelle occasionnée lors d'événements météorologiques extrêmes. Dans le cas d'espèce, nous retenons comme conséquences potentielles, sans énumérer les caractéristiques de ces dernières, occasionnées par les cyclones : des pluies diluviennes et des inondations, une remontée des eaux océaniques accompagnées d'une forte houle, des tempêtes avec des vents violents, des orages et des éclairs. Après avoir identifié ces conséquences, quels sont les impacts majeurs générés par ces dernières?

5.2. Identification des impacts majeurs

Dans notre démarche des évaluations environnementales pour la prévention et la gestion des catastrophes naturelles d'origine cyclonique, nous avons dans un premier temps classifié les domaines impactés par les catastrophes naturelles en deux catégories: le milieu biophysique et le milieu humain dans ses différentes composantes.

Pour le milieu biophysique, nous avons relevé comme impacts potentiels :

- L'érosion côtière sous l'action des vagues;
- La dégradation de la biodiversité côtière et marine (coraux, palétuviers, herbiers, crustacés, récifs, etc.) occasionnée par les dépôts terrigènes;
- La disparition des plages en raison de matières terrigènes;
- La salinisation des sols entraînant une perte de la fertilité des sols à cause de la modification de leurs propriétés physiques;
- Et la dégradation des sources d'eaux destinées à la consommation rendant les eaux impropres à la consommation;

Il faut souligner qu'en dehors du milieu biophysique, il y a le milieu humain avec ses diverses composantes. On enregistre comme impacts majeurs pour les différentes composantes de cette catégorie :

- Des pertes en vies humaines et de nombreux blessés;
- Une destruction des habitations jetant dans la rue plusieurs personnes sans domiciles;
- Une dégradation des terres agricoles;
- Une destruction des cultures vivrières et des cultures de rente dont la vanille et le girofle;
- Une perte de bétails caprins et bovins;
- Une destruction des infrastructures (routes, ponts, et digues) et des installations électriques et des télécommunications;
- Une pollution de l'eau courante à cause de la présence de particules boueuses dans les eaux;
- Une apparition de maladies comme la dysenterie, la typhoïde et le choléra;
- Et une perturbation du transport terrestre, maritime et aérien dans certains cas;

Il faut souligner ici que la liste des impacts potentiels de la composante humaine n'est pas exhaustive. D'autres impacts non énumérés ici peuvent être insérés par la suite en vue d'avoir une vision assez large des impacts potentiels générés par un phénomène météorologique extrême. Après avoir identifié les conséquences et les impacts potentiels, il faut également évaluer et analyser ces impacts en suivant une démarche scientifique.

5.3. Évaluation et analyse des impacts identifiés

L'évaluation de la signification des impacts découlant d'un cyclone et/ou d'une tempête permet d'évaluer les enjeux environnementaux, en tant que « plus-value », réels et prendre une décision éclairée quant aux éventuels ajustements à apporter au regard de la protection du milieu, des ressources et surtout des populations. La démarche de l'analyse consiste à :

- Déterminer les liens entre les composantes biophysiques et humaines et les impacts identifiés ci-dessus;
- Organiser la présentation des impacts selon les enjeux reconnus;

- Estimer l'ampleur, la probabilité, la fréquence et la durée des impacts appréhendés;
- Juger de l'importance de ces impacts;
- Ordonner ces impacts selon la priorité à leur accorder en termes de mesures d'atténuation;
- Et déterminer en dernier lieu les mesures d'atténuation et/ ou de prévention en fonction des types d'impact identifiés;

En résumé, voici ci-dessous la matrice d'évaluation et d'analyse des impacts potentiels que nous avons identifiés

5.4. Matrices des impacts liés à un événement cyclonique

		Milieu physique				Milieu biologique		Composante humaine							
		Air	Sols	Eaux de surface	Eaux souterraines	Flore	Faune	Sécurité	Population	Agriculture/ Pêche/élevage	Habitations	Infrastructures économiques et sociales	Activités de récréation	Transport terrestre, maritime et	
SOURCES D'IMPACTS	La houle des tempêtes	Enjeux potentiels	Qualité de l'air	Protection du milieu côtier et terrestre	Eaux de ruissellement	Eau courante	P. de la végétation	P. des habitats naturels et biodiversités marines	Protection des biens et des personnes	Les habitants	Conservation des cultures/bétail/ Sources halieutiques	P. des Maisons habitables	Ponts/digues/autres installations et ouvrages	Activités sportives/ Randonnées/	S.mouvement des voitures, des bateaux et des avions
		Action des marées	N(0)	N(++)	N (0)	N (0)	N(+)	N(+++)	N(+++) C(++)	N(+)	N(++)	N(+++)	N (++)	N(+++)	N(+++)
		Salinisation des sols	N(0)	N (+)	N(0)	N(+)	N(+)	N(0)	N(0)	N(0)	N(0)	N(0)	N(+)	N(0)	N(0)
		Remontée des eaux océaniques	N(0)	N(++)	N(++)	N(+)	N(++)	N(++)	N(++) C(++)	N(++)	N(++) C(++)	N(++) C(++)	N(++) C(++)	N(+)	N(0)
	Pluies diluviennes	Inondations	N(0)	N(++)	N(++)	N(++)	N(+)	N(++)	N(+++)	N(++)	N (+++)	N (+++)	N(+++)	N(+++)	N(0)
		Coulée de boue	N(0)	N(0)	N(++)	N(++)	N(+)	N(0)	N(++)	N(++)	N(++)	N(++)	N(++)	N(+++)	N(0)
	Vents violents	Perturbation et dégâts occasionnés	N(+++)	N(++)	N(+)	N(0)	N(+++)	N(+++)	N(+++)	N(+++)	N(+++)	N(+++)	N(+++)	N(+++)	N(+++)

LEGENDE

1) Type d'impact

N = négatif; P = positif ; C = réductible par une mesure de prévention.

2) Importance des impacts

(0) = insignifiant; (+) = mineur; (++) = moyenne; (+++) = majeur

6. Plan de prévention et de gestion des catastrophes cycloniques

6.1. Cadre normatif et institutionnel de gestion des risques et des catastrophes naturelles

À l'heure où nous écrivons ces quelques lignes, le seul dispositif législatif de lutte contre les catastrophes naturelles est la loi N° 95-013/AF portant Code de la santé dont le chapitre 6 de cette présente loi couvre la lutte contre les catastrophes naturelles. Il faut également noter le décret N°06-51/PR de 2006 portant création du centre des opérations de secours et de protection civile (COSEP) et le décret N° 03-078/PR de 2003 portant sur l'organisation du ministère de la Défense créant la direction nationale de la protection civile, qui constituent le cadre réglementaire de prévention et de gestion des catastrophes naturelles.

Il faut aussi souligner que la plateforme nationale regroupant des ministères clés, le Croissant-Rouge comorien (CRC), la société civile, le COSEP et ses bureaux régionaux constitue le cadre institutionnel habilité à exécuter la politique nationale de lutte contre les catastrophes naturelles dont la principale mission est de concevoir et appliquer les mesures relatives à la prévention des risques et à la sécurité civile. En dehors du cadre normatif et légal, comment s'articule le plan de prévention et de gestion des catastrophes cycloniques?

6.2. Situation d'avant-urgence

Le plan de prévention et de gestion des catastrophes d'origine cyclonique est dans sa composante opérationnelle sur le terrain subdivisé en trois parties. Avant l'urgence, il y a un certain nombre de dispositifs qui devraient au préalable être mis en place, dont les comités nationaux et sectoriels des risques et des catastrophes naturelles dotés de moyens conséquents. Il faut que le poste de commandement fixe du COSEP (PC) soit doté de moyens pouvant faciliter la prise de décision et la coordination des différents intervenants. Des mécanismes fonctionnels d'alerte précoce des urgences impliquant toutes les parties prenantes devraient être mis en place et prêts à intervenir à tout moment. Les moyens, les ressources humaines et matérielles disponibles et/ou à mobiliser devraient être inventoriés et répertoriés. En outre, il faut impérativement identifier les lacunes liées aux moyens disponibles ainsi qu'aux déficiences techniques en proposant des corrections adéquates. Il faut également étudier et cartographier les facteurs de risques et de vulnérabilité dans une perspective d'informer et sensibiliser la population sur les risques, les vulnérabilités et les mesures d'autoprotection à adopter. En fin, l'unité en charge de la prévention et de la gestion des catastrophes naturelles doit organiser des exercices de simulation et d'entraînement dans le cadre du plan de contingence national.

6.3. Pendant l'urgence

Pendant la phase de l'urgence, le comité national de gestion des risques et des catastrophes naturelles doit être activé immédiatement. L'information est largement diffusée auprès des coordonnateurs et des points focaux sectoriels. Ensuite, le niveau d'alerte est avisé à tous les intervenants en établissant simultanément un état des lieux des moyens matériels et humains disponibles. Ces derniers sont mobilisés et acheminés dans les zones susceptibles d'être sinistrées. Le gouvernement a l'obligation d'informer les organisations internationales et le corps diplomatique accrédités dans le pays de l'imminence de l'aléa naturel. L'unité opérationnelle en charge de la prévention et de la gestion des catastrophes naturelles procède immédiatement à déplacer et à reloger les populations affectées par le sinistre. Celle-ci a l'obligation d'apporter assistance pour le bien-être des populations sinistrées et créer les conditions favorables pour la reconstitution des familles. Quant au gouvernement, il a la latitude de solliciter l'aide extérieur dans le cadre des Accords bilatéraux et multilatéraux.

6.4. Plan de gestion de l'après-urgence

L'unité de prévention et de gestion des catastrophes naturelles a la lourde responsabilité d'accompagner les populations sinistrées à une vie normale après la catastrophe, mais la réalité sur le terrain est tout autre. Pendant cette phase le gouvernement est obligé de prendre ses responsabilités en entreprenant des mesures de réhabilitation des infrastructures socioéconomiques endommagées aux fins de faciliter le retour à la vie normale. Enfin, il faut développer des plans spécifiques de réhabilitation et reconstruction. Il faut admettre que tout système de surveillance sécuritaire en termes de prévention et de gestion des catastrophes naturelles relève des failles qu'il faut au fur et à mesure rectifier les défaillances identifiées en vue d'améliorer d'une manière durable la prévention et la gestion des phénomènes météorologiques extrêmes.

7. Limites et contraintes des évaluations environnementales dans le cadre de la prévention et de la gestion des catastrophes naturelles aux Comores

Les Comores demeurent le seul pays de l'espace francophone où l'usage des évaluations environnementales reste dans une phase que nous qualifions d'embryonnaire. La plupart des projets, des programmes et des politiques nationales ne sont pas soumis à aucune évaluation environnementale préalable sauf ceux émanant de la Banque mondiale ou bien des projets dont les enjeux créent un climat conflictuel entre le promoteur et les populations. C'est le cas de l'installation d'une décharge publique dans la région de l'Itsandra à 3 km de Moroni, capitale des Comores.

Il faut également reconnaître qu'un certain nombre de facteurs sont à l'origine de l'impraticabilité des évaluations environnementales d'une manière générale et dans le cadre de la prévention et de la gestion des catastrophes naturelles d'une manière particulière. Il faut relever qu'il y a une insuffisance avérée de ressources

humaines compétentes en matière d'évaluations environnementales. Le cadre juridique et légal relatif aux évaluations environnementales est incomplet et devrait être amélioré. Il faut souligner également que les préoccupations environnementales restent le dernier souci des gouvernements qui étaient à la tête du gouvernement comorien. Enfin, les instances nationales en charge de l'environnement n'ont pas les compétences requises et les moyens appropriés pour la promotion des évaluations environnementales. La direction nationale de l'environnement, instance nationale qui s'occupe des questions relatives à l'environnement, n'a pas un service chargé des évaluations environnementales. Face à cet état des lieux macabre des évaluations environnementales, quelles sont les solutions à apporter afin de rendre la pratique des évaluations environnementales en Union des Comores.

8. Recommandations générales de la pratique des évaluations environnementales aux Comores

Pour que les évaluations environnementales soient une réalité pratique aux Comores, il faut impérativement renforcer les capacités humaines et des institutions en charge de l'environnement d'une manière générale et des institutions chargées de la prévention et de la gestion des catastrophes naturelles d'une manière particulière. Il faut aussi que les compétences des institutions de recherches (l'université des Comores; le centre national de documentation et de recherches scientifiques; l'institut national de recherches pour l'agriculture, la pêche et l'environnement) en matière d'évaluations environnementales soient renforcées et améliorées. Le gouvernement devrait également améliorer la législation en intégrant les évaluations environnementales dans la prévention et la gestion des catastrophes naturelles. Il faut souligner que l'application des textes en vigueur relatifs aux évaluations environnementales est une phase décisive pour la promotion des évaluations environnementales. Sur le plan financier, il faut rapidement mettre en place le fonds fiduciaire environnemental des Comores pour réduire la dépendance financière de l'aide multilatérale (GEF, PNUD etc.). Il faut noter que la mise en place d'un réseau d'échanges sur les pratiques des évaluations environnementales pourrait accompagner le pays à renouer avec la pratique des évaluations environnementales. Il faut créer à l'instar des autres pays de l'espace francophone une agence nationale chargée des évaluations environnementales, dotée d'une autonomie administrative et financière, capable de relever les défis environnementaux en identifiant ses partenaires techniques capables d'appuyer celle-ci à accomplir efficacement les missions qui lui seraient confiées.